



Demission invalidite CATEGORIE 1

Par **david sanguin**, le **05/10/2018** à **16:31**

bonjour a tous

voila je suis salarie dans la grande distrubution manager de rayon pour etre précis

malade depuis deux ans subis plusieurs interventions
mis une première fois en mi-temps thérapeutique pendant 6 mois repris un peu en temp plein
puis de nouveau intervention mi-temps thérapeutique puis invalidité cat1

la médecine du travail dans son courrier indique que le port de charges lourde est compliquer
je travaille un jour sur deux

je me retrouve seul et donc pas d'autre choix que de porter donc j 'en ai eu assez j 'ai
demander une rupture conventionnel qu'on ma refuser j ai demissioner et je refuse de faire
mon preavis

sachant qu'il ne m'ont aucun avenant a mon contrat de travail
j en ai fait la demande la comptable cequi ma été refuser

ma quetision est si il décide d aller en justice par rapport au préavis non effectuer que puis je
faire ?

merci pour vos réponses d'avance en esperant avoir été clair

Par **P.M.**, le **05/10/2018** à **16:53**

Bonjour,

Je ne comprends pas que vous n'avez pas plutôt essayé d'obtenir une inaptitude par le
Médecin du Travail...

Si le port de charges lourdes vous était imposé par l'employeur malgré l'avis du Médecin du
Travail que vous ne reproduisez pas clairement, vous aviez la possibilité de faire usage de
votre [droit de retrait](#)...

Si l'employeur vous assigne devant le Conseil de Prud'Hommes pour le préavis non effectué,
vous pourriez faire valoir la situation dangereuse à condition d'en avoir des éléments
concrets...

Par **david sanguin**, le **05/10/2018** à **17:41**

Merci beaucoup